LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Vol. 19 No. 43 Edmonton, vendredi le 10 janvier 1986 16 pages 0.50



L'école francophone à St-Paul dès septembre 1986

Les commissaires rendent publique leur position afin de "rassurer"

YVES LAVERTU

EDMONTON — Considérant qu'il était maintenant temps de faire un bilan des récents développements dans la question scolaire francophone à St-Paul, la Commission des écoles du District de St-Paul vient d'envoyer le 17 décembre dernier une lettre aux parents anglophones et francophones afin de faire taire certaines inquiétudes naissantes à ce sujet.



Les commissaires y notent qu'il y a effectivement "nombre suffisant d'enfants du groupe minoritaire français dans la région de St-Paul pour justifier un «établissement distinct»".

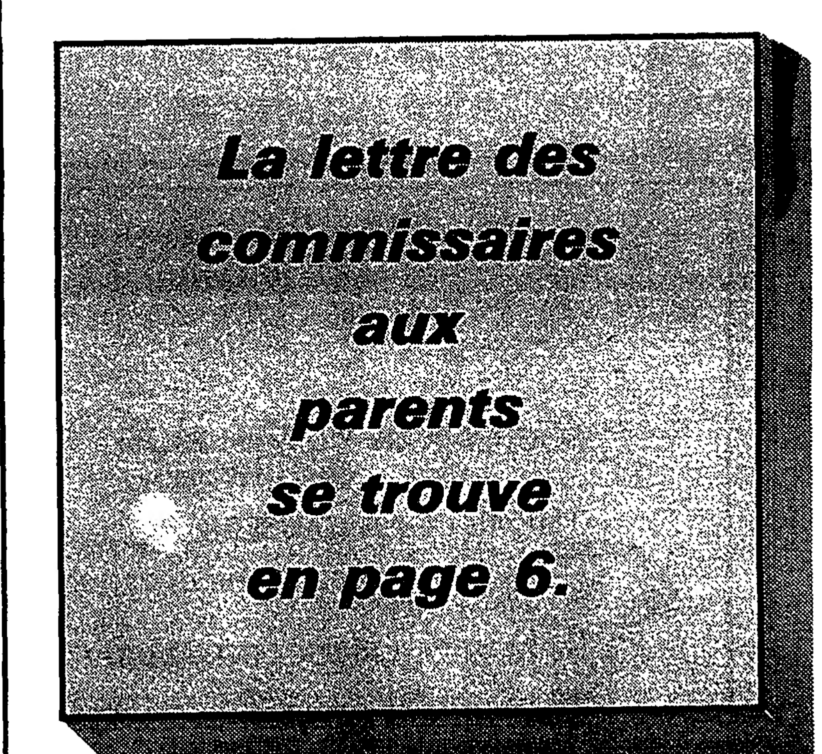
Par ailleurs, ceux-ci confirment qu'il y aura ouverture pour septembre 1986 de classes francophones de la maternelle à la sixième année. On compte par la suite établir de nouveaux niveaux au fil des ans et ce, jusqu'à la douzième année.

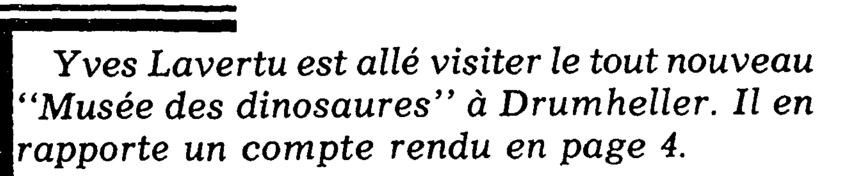
Les commissaires ont également voulu profiter de l'occasion pour rassurer certains parents face au programme French Immersion qui sera toujours selon eux disponible.

Rejoint lundi le 6 janvier par téléphone, le commissaire Conrad Richard a déclaré qu'il demeure encore certaines inconnues face à cette question. On songe notamment selon lui au nombre encore imprécis d'élèves francophones qui fréquenteront en septembre 1986 ces classes. L'idée d'un établissement distinct pour abriter ce programme dépendra entre autres du nombre d'élèves inscrits.

À cette fin, un expert sur la question des écoles francophones, M. Rodrigue Landry de Moncton (Nouveau-Brunswick) sera conférencier à St-Paul ainsi que dans la région de Rivière-la-Paix d'ici la fin du mois de janvier.

Enfin, Mme Lise Holeton, porte-parole de la Société des parents pour l'école francophone de St-Paul (SPEF) a affirmé que l'organisme, au cours des prochains mois mettra les bouchées doubles pour informer et recruter des parents susceptibles de destiner leurs enfants à des classes francophones pour septembre 1986.




Yves Lavertu est allé visiter le tout nouveau "Musée des dinosaures" à Drumheller. Il en rapporte un compte rendu en page 4.

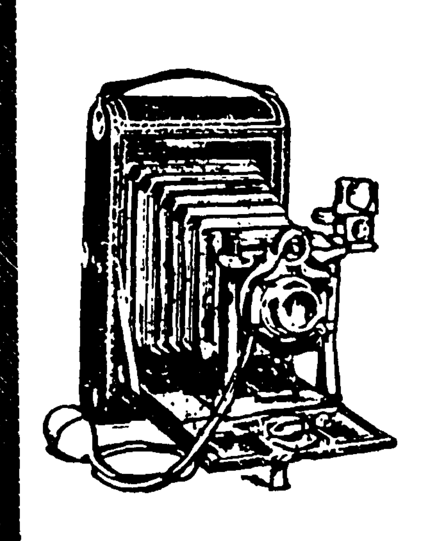


Le compte à rebours a débuté pour les comédiens franco-albertains devant se produire sur la scène française vers la fin de janvier. "En pièces détachées" de l'auteur montréalais Michel Tremblay sera ainsi la pièce ambassadrice du Canada lors de ce festival théâtral européen. Voir nos informations en page 7 alors que quelques représentations avaient lieu à Edmonton durant la période des Fêtes.

Le Bonnyvillois

Ne reculant devant rien pour accroître son tirage, LE FRANCO vient de conclure en ce sens trois nouvelles ententes avec les ACFA de St-Paul , Bonnyville et Fort McMurray. Une page spéciale pour nos futurs abonnés vient d'être libérée. Voir page 6.

LE COURRIER de ST. PAUL



À l'aide de notre collaboratrice Claude Roberto qui a ses entrées aux Archives provinciales nous débutons l'année avec une nouvelle série de photographies historiques. Celles-ci porteront sur diverses familles canadiennes-françaises de l'Alberta. Voyez par vous-même en page 13.

Atelier sur l'estime de soi



Construire l'estime de soi, tel est le but de l'atelier pratique offert les 15 et 16 février de 9h00 à 16h30 par le "Providence Renewal Centre".

Sous la direction de Micheline Paré, conseillère en relation d'aide et animatrice d'ateliers sur le développement de la personne, cet atelier s'adresse à toute personne jeune et moins jeune.

Étant donné le nombre de places limité, il est recommandé de s'inscrire sans trop de délai. La session est de 50$ et un dépôt de 15$ est demandé. L'atelier est donné en français.

Pour tout renseignement complémentaire: 436-7250 poste 223.

ANNUAIRE '86

L'ANNUAIRE DES ORGANISMES ET COMMERÇANTS FRANCOPHONES DE L'ALBERTA parraîtra au mois de **MARS** *prochain.*

Pour y inscrire le nom de votre organisme ou de votre commerce et pour y acheter une annonce; communiquez dès maintenant avec:

LE FRANCO au numéro

423-5672



L'ACFA régionale d'Edmonton

vous invite à son

Assemblée annuelle

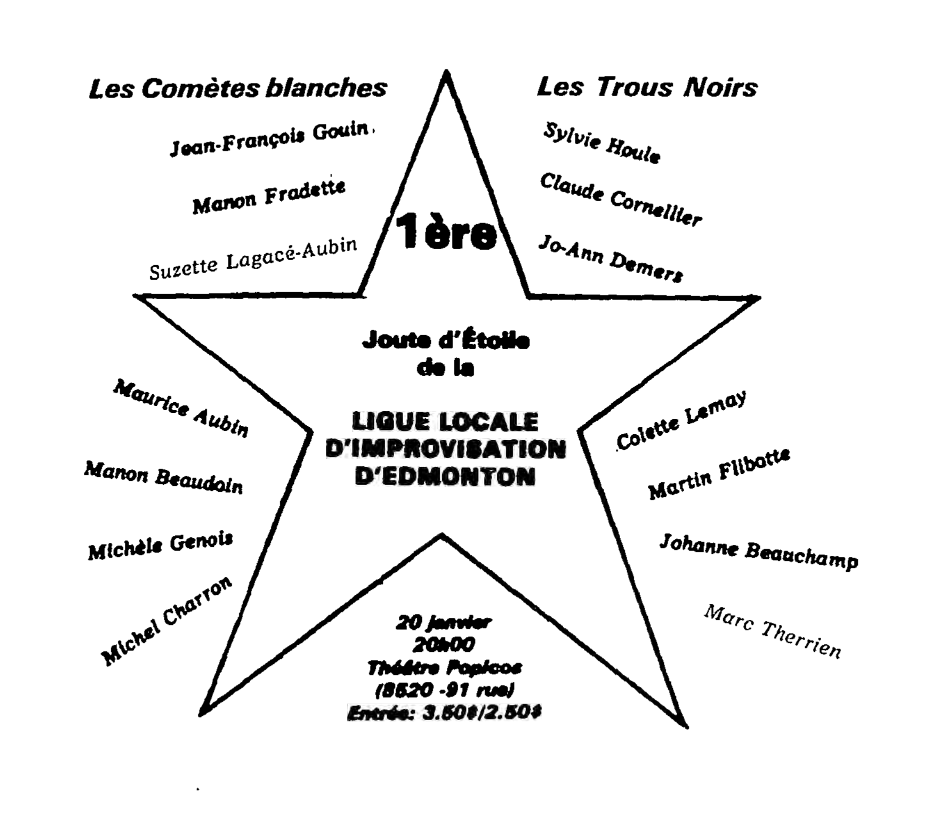
- Rapport de toutes les activités de '85 *et y'en a eu!...*
- Rapport financier *non pas ha!ha!ha! IL est pas pire...*
- Un mot de notre président *peut-être deux, si vous êtes sage...*

Dimanche le 26 janvier 1986
à 13h00
au Centre de Rencontre de l'ACFA

Suivi d'un vin et fromage

Tout le monde est bienvenu...





G. Laroche

en spectacle le 25 janvier à la Boîte à Popicos

RENCONTRE DE FEMMES FRANCOPHONES
LE 16 JANVIER À 19h00

SOUPER À **au Westwind Estate**
9808 - 110 rue

THEME DE LA CAUSERIE
Les Stéréotypes: une question d'accoutumance!

$ **12.00** PAR PERSONNE *(Buffet chaud à 19h30)*

POUR RESERVATION (AU PLUS TARD 2 JOURS AVANT LE SOUPER-CAUSERIE): 469-4401

Les nouvelles de Calgary





La Ligue Locale d'Improvisation de Calgary

présente

le vendredi 17 janvier 1986

à 20h00

Les Pas-décédés

de l'École Ste-Anne

vs

Les Con-futures

de la Société de Théâtre de Calgary

au Sous-Sol de l'Église Ste-Famille

1719 - 5e rue sud-ouest

3.00$ non-membres

2.00$ membres de Francophonie Jeunesse de l'Alberta

La Société littéraire francophone de l'Alberta

présentera

le vendredi 24 janvier 1986

à 20h00

à la MAISON FRANÇAISE DE CALGARY

4416 - 16 rue sud-ouest

UNE CAUSERIE AVEC LE DR GÉRARD STHÈME de JUBÉCOURT

professeur au département de français, italien et espagnol de l'Université de Calgary.

«La Civilisation française de la Renaissance»

avec projection de diapositives

Au cours de la soirée le Docteur Glen Campbell du même département de l'Université de Calgary présentera aux membres de la Société des extraits du (Volume #4 Poésie) de l'oeuvre "Les écrits complets de Louis Riel".

CINÉ-CLUB pour adultes

présente

LE VIEILLARD ET L'ENFANT

le 30 janvier 1986

à 19h30



Office National du Film

222 - 1ère rue sud-est

Entrée libre

CINÉ-JEUNESSE

présente

LA GUERRE DES TUQUES

samedi le 11 janvier 1986

à 10h30

Office National du Film

222 - 1ère rue sud-est



2.00$: enfants

Pour renseignement: 228-4095

LETTRE OUVERTE

Égalité canadienne: une absence de volonté politique

Monsieur Paul Denis,

Je vous félicite de votre éditorial du 25 octobre 1985, qui a paru dans le "FRANCO".

Comme vous avez raison de dire qu'il y a absence de volonté politique qui tende à l'application de la loi fédérale sur les langues officielles, soit fédéralement soit provincialement.

Toutes les démarches apparemment entreprises à cette fin sont contraires à la seule raison d'être de l'édit, à savoir: — "la dispense de l'obligation pour le citoyen de connaître & d'utiliser une langue autre que sa langue maternelle (ou d'adoption pour le Néo-canadien) qui est officielle au Canada". Autrement dit: — le bilinguisme des services publics de l'État (par opposition au bilinguisme individuel) qui est susceptible de contribuer au maintien de l'unité canadienne doit être plus une dispense de l'obligation de parler une deuxième langue, qu'une incitation à ce faire sans contrainte.

Ainsi, parmi ces démarches, la prime au bilinguisme dans sa forme actuelle est contraire à la raison d'être de la loi, parce que c'est le service qui doit être bilingue et non pas les individus qui y occupent des postes; car, les fonctionnaires, comme les autres citoyens, ont généralement droit à la **dispense de l'obligation;** quoiqu'il convienne d'excepter les traducteurs & les interprêtes. De même, les postes bilingues sont, selon moi une erreur, parce que généralement chacun, francophone ou anglophone, doit parler **sa** langue et que ce n'est pas tant le poste qui doit être bilingue que le service. De même aussi l'enseignement du français aux fonctionnaires anglophones est une démarche contraire à l'objectif qui doit être que **chacun parle sa langue.** Exemple d'une initiative qui rencontre le but visé: — la directrice administrative ordonnant que désormais les dossiers des services publics de l'État sont compilés dans l'une ou l'autre langue officielle sans traduction; une autre: — directive invitant chaque fonctionnaire à travailler dans **sa langue** qui est une des deux officielles au Canada et sans traduction. Aussi longtemps qu'on traduira (au bénéfice des fonctionnaires anglophones) les textes français en anglais, nous continuerons de vivre sous le régime de la "primauté de l'anglais".

C'est un fait historique que les anglophones du Québec n'ont pas généralement appris le français. Pourquoi? — Parce que les services publics de l'État sont pour eux anglais au Québec. Les dossiers des Tribunaux du Québec sont compilés en français ou en anglais, sans traduction, "sur l'erre d'aller" même depuis la loi 101. Nos juges & régisseurs n'obligent jamais un individu à parler une langue autre que la sienne, mais officielle au pays. "Le malheur du Canada, c'est que le Québec (qui n'aurait pas de problème linguistique, n'était le fait qu'il est partie intérgrante du Canada: bilingue en droit, unilingue en fait) ne puisse pas y servir de modèle."

Arnaud Voyer
Avocat — Barreau du Québec

Francopinion

Éditorial

Le bilinguisme canadien selon D'Iberville Fortier

Un point de vue rafraîchissant

D'IBERVILLE FORTIER n'est pas le genre flamboyant qui se laisse visiblement emporté par les sentiments lorsqu'il prononce un discours, ce qui n'amoindrit pas pour autant son contenu. Au contraire les discours du Commissaire aux langues officielles sont remplis de pensées profondes qui émettent un tout nouveau point de vue fort rafraîchissant sur l'avenir de notre Canada bilingue.

Dans un récent discours prononcé à l'Université Laurentienne à Sudbury, M. Fortier a livré ses pensées personnelles sur la situation actuelle du bilinguisme au pays et a offert quelques bonnes recommandations pour l'avenir. En plus, il a apporté quelques bons arguments pour répondre à ceux qui s'opposent à cette politique nationale du bilinguisme.

A ceux qui se demandent, et qui se plaisent à demander à tout le monde, si le Canada a les "moyens dêtre officiellement bilingue" M. Fortier répond "que le bilinguisme officiel du Canada rapporte plus qu'il ne coûte, et qu'il compte parmi les titres de gloire de notre pays ainsi que parmi les défis qu'il doit relever".

Il poursuit son argument en disant: "...c'est un prix qu'à la réflexion, nous devrions être davantage disposés à payer pour les nombreux avantages et libertés que la dualité linguistique apporte à chacun de nous".

Plus loin le Commissaire affirme: "...qu'il est grand temps que nous nous attaquions aux manifestations de l'intolérance linguistique au Canada..."

Tout ça c'est très vrai. Le problème, en partie du moins, c'est que le public en général n'est pas conscient de l'injustice dont sont victimes les minorités officielles et des contributions à la société que pourraient faire ces dernières si elles n'avaient pas à dépenser toutes leurs énergies à la seule défense de leurs droits supposément acquis.

Une des choses que le Commissaire pourrait faire pour sensibiliser davantage le public canadien, c'est de faire publier dans les journaux du pays, français et anglais, les exemples de "manifestations de l'intolérance linguistique au Canada".

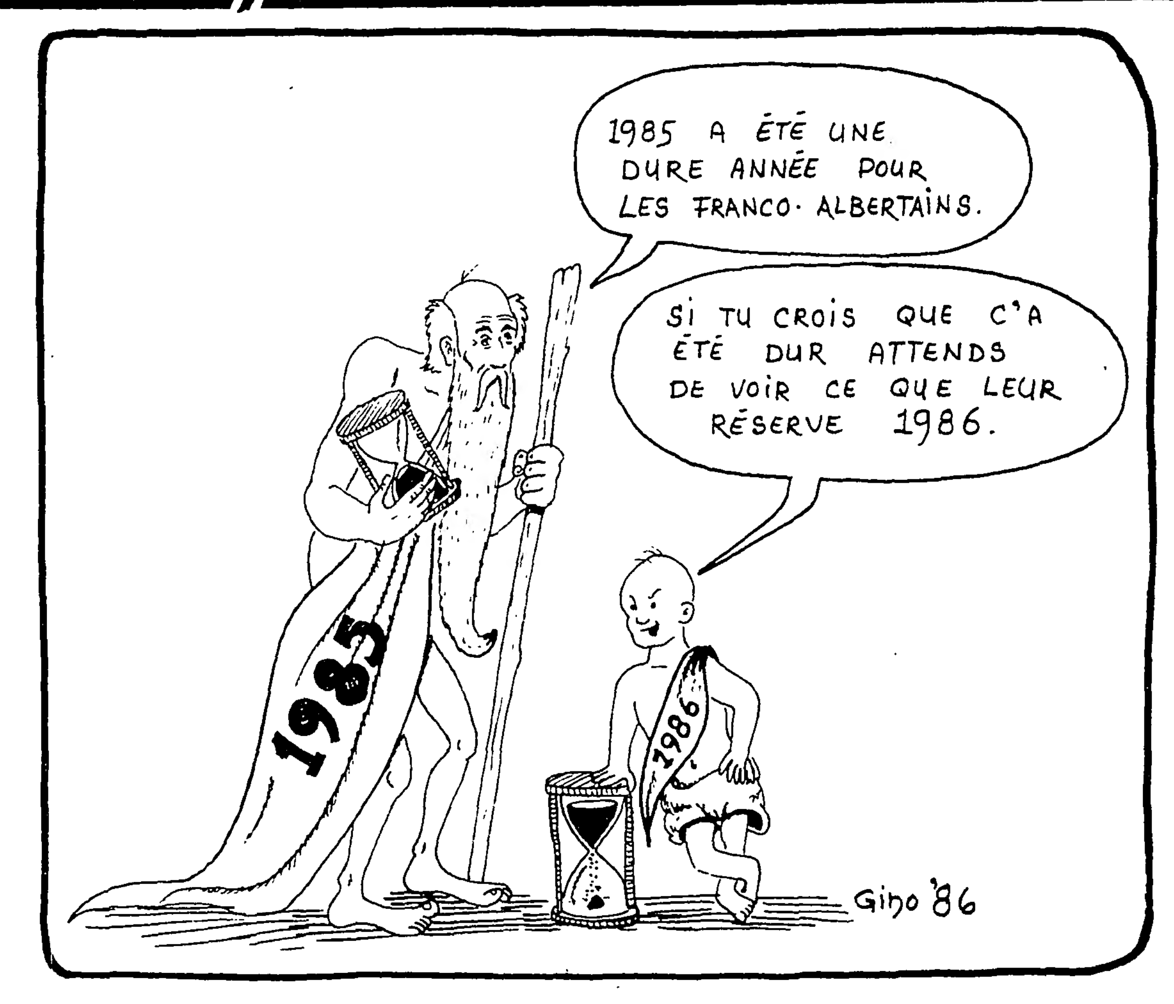
Étant donné que la plupart des journaux anglophones pratiquent une politique de silence envers ces injustices (à moins que la victime soit anglophone) le Commissaire aux langues sera bien avisé d'acheter l'espace nécessaire à cette aventure. D'une pierre deux coups: il sensibilisera la masse et rentabilisera le bilinguisme officielle pour ces journaux.

Ce qui manque justement à bien des nôtres c'est de savoir qu'ils sont victimes d'injustices linguistiques et culturelles. C'est là la première sensibilisation qu'il faut faire. Nos francophones doivent réaliser que lorsqu'un service du gouvernement fédéral ou d'une société de la Couronne n'est pas offert en français, c'est une injustice véritable. C'est une insulte et un manque de considération inexcusable.

Habitués depuis plusieurs décennies à un service unilingue (anglais) les francophones ne réalisent pas encore qu'on se moque d'eux et qu'on se foute de leurs droits.

Les exemples d'injustices publiés dans nos journaux serviraient, il est souhaité, à faire fâcher assez de gens qui auront par la suite le courage de leurs convictions pour exiger d'être servis en français par respect de leurs droits. Si on si mettait, combien de plaintes pourrait-on loger dans un mois, six mois, un an? On risquerait de créer de nouveaux emplois juste pour s'occuper du déluge des plaintes acheminées aux bureaux du commissaire. Et on ose dire que le bilinguisme n'est pas rentable.

PAUL DENIS



Billet

LES DINOSAURES DE DRUMHELLER

IL FAUT aller à Drumheller. Bien sûr, l'endroit se niche en marge des grands circuits routiers. Mais le plat pays du sud se traverse d'autant plus facilement si l'on sait que la morne-plaine ne bat en retraite qu'une seule fois devant les crevasses béantes d'un quelconque canyon.

L'arrière-pays est d'ailleurs de toute beauté la nuit alors qu'au loin quelques pipelines enflammés consumant leur trop plein d'énergie vous rappellent, tels de fiers flambeaux patriotiques, que vous roulez toujours au pays de l'or noir.

Mais tout d'un coup, c'est le choc. Vous entreprenez une descente vertigineuse. Seules lumières dans toute cette obscurité, vos phares vous signalent au passage que d'étranges formes se dessinent autour de vous. Cette descente aux enfers dans ce *no man's land* inquiétant ne peut alors que vous réveiller de la torpeur que la grisaille de la prairie avait réussi à provoquer.

Plus vous vous engouffrez, donc, au-dessous du niveau de la mer, plus les formes fantomatiques autour de vous deviennent gigantesques. C'est alors qu'au moment où vous croyez effectivement être arrivé en enfer que se révèle au tournant d'un relief, la ville. Surprise!.

Drumheller explose alors de lumière. Doux néons rassurants... Devant ce paysage lunaire, il vous faut pourtant un certain temps à croire que ses habitants ne sont pas les rescapés d'une quelconque expédition spatiale avortée.

La clarté du lendemain vous fera plutôt reconnaître que vous êtes au pays des *badlands*, ces curiosités morphologiques laissées par les ravages et caprices d'une ancienne mer intérieure maintenant en mal de liquide.

Cependant les affiches touristiques auront tôt fait, elles, de vous rappeler que vous vous trouvez avant tout dans la Vallée des dinosaures. On n'a d'ailleurs pas de mal à imaginer qu'il y a quelques millions d'années, la Terre avait dû environ ressembler à cela alors que les Diplodocus sans cervelle et les tyranniques Tyranosaures en étaient les maîtres incontestés. En fait, si en Europe, les voyageur en mal de passé respire à plein nez la grande Histoire, ici c'est la Préhistoire qui transpire de toutes les pores de ces monticules de sédiments archaïques.

D'ailleurs c'est facile; à Drumheller, tout est dinosaure. A preuve, ces gentils dinosaures en papier maché qui, le long de la route, vous invitent, noeud papillon et serviette de table sur le bras, à venir vous attabler à leur mangeoire pour touristes affamés.

Mais le clou de votre expédition à Drumheller se doit d'être votre visite au tout nouveau Musée Tyrell de paléontologie institué à grands coups de pétro-dollars par le gouvernement albertain et ouvert au public depuis seulement quelques mois. Là, pour vous, les chasseurs de fossiles ont rassemblé en pièces détachées ou plus magnifiquement dans une reconstitution saisissante les squelettes du sanglant Albertosaure par exemple ou encore du sympathique Edmontosaure.

En quittant le musée, vous ne pourrez éviter d'avoir une pointe de jalousie enves ces premiers habitants des *badlands* exposés dans ce musée pour la postérité. Pourquoi seulement eux alors que vos ancêtres canadiens-français étaient, en Alberta, les premiers habitants, hormis les autochtones? Vous vous direz que si, par exemple, 60% des habitants parlaient français à Edmonton en 1885, il faudrait bien aussi que cette race fasse partie du patrimoine et soit immortalisée à jamais.

Mais peut-être est-il encore trop tôt pour inaugurer ce musée. Lorsque le dernier des Franco-Albertains aura disparu de manière aussi spectaculaire que le tragique crépuscule des grands reptiles, lorsqu'il n'en restera plus un; alors Alberta Culture se fera sans doute un devoir et même une gloire d'ériger un musée monstre à la mémoire des premiers colonisateurs canadiens-français de l'Alberta. Même qu'on se permettra sans doute de reconnaître et d'insister sur leur importance dans la vie de la jeune province.

Mais les francophones ne verront sans doute pas de leur vivant ces élans de glorification envers leurs racines. Car ces messieurs les Anglais le savent bien: un bon francophone est un francophone mort, fossilisé, empaillé ou "folklorisé".

YVES LAVERTU



Journal hebdomadaire publié le mercredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres des Associations canadienne-française de l'Alberta, régionale d'Edmonton et Calgary, sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA. En vertu d'une entente signée avec l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, tous les foyers francophones de cette région reçoivent le Franco.

Éditeur - Directeur: Paul Denis
Rédacteur en chef - Journaliste: Yves Lavertu
Administration: Louise McKnight
Photo-composition - abonnements: Sylvie B. Guillette
Montage: Gina Finotti

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672
L'abonnement annuel coûte:
1 an: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe # 1881



Statuts et Règlements ACFA Rivière-la-Paix

Amendement qui seront proposés le 25 janvier 1986

ACTUELS	PROPOSÉS
BUTS: Les buts de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta régionale de Rivière-la-Paix sont les suivants:	Les buts ne font pas partie de la constitution.
a) Représenter la population francophone de la régionale	
EXCLUSION: c) Tout membre qui sera exclu de l'association en sera avisé par lettre.	
ASSEMBLÉE ANNUELLE: g) I - A l'occasion de l'assemblée annuelle se tiendra, s'il y a lieu, l'élection du président et des deux vice-présidents pour un terme d'un an, rééligible pour une autre année. Le vice-président dont le terme n'est pas terminé deviendra automatiquement le premier vice-président.	g) I - À l'occasion de l'assemblée annuelle se tiendra l'élection du président pour l'année courante. L'élection du vice-président aura lieu à la même assemblée, pour un terme d'un an et sera rééligible pour une autre année.
i) Le comité exécutif comportera le Président, l'ex-président, les deux vice-présidents et les membres élus pour représenter la régionale au conseil général de l'Association.	i) Le comité exécutif comportera le Président, l'ex-président, le vice-président et les membres élus pour représenter la régionale au conseil général de l'Association.
m) Une assemblée spéciale peut être convoquée à la discrétion de l'exécutif. Un quorum de vingt-cinq (25) membres est requis.	m) Une assemblée spéciale peut être convoquée à la discrétion de l'exécutif au moins sept (7) jours à l'avance soit par lettres ou par le moyen le plus expéditif. Un quorum de vingt-cinq (25) membres est requis.
	n) Une compensation pourrait être offerte à la présidence ou pour tout autre membre de l'exécutif qui se trouverait pris dans une situation nécessitant un déboursé de la part de l'exécutif.
ANNÉE FISCALE: L'année fiscale de la régionale de Rivière-la-Paix se terminera le 31 décembre de chaque année.	L'année fiscale de la régionale de Rivière-la-Paix se terminera le 31 mars de chaque année.
f) Lors de sa première réunion après l'assemblée annuelle, le conseil régional sur présentation d'un comité de nomination, élira par vote secret les représentants de la régionale au Conseil général. Ces personnes deviendront automatiquement membres du comité exécutif. Si besoin est, on procéda à la préséance des vice-présidents.	f) Lors de sa première réunion après l'assemblée annuelle, le conseil régional sur présentation d'un comité de nomination, élira par vote secret les représentants de la régionale au conseil général. Ces personnes deviendront automatiquement membres du comité exécutif.
FONCTIONS DU PRÉSIDENT: f) En l'absence du président, l'un des vice-présidents, selon l'ordre de pré-séance s'occupera de remplir les fonctions du président.	f) En l'absence du président, le vice-président s'occupera de remplir les fonctions du président.
AMENDEMENT À LA CONSTITUTION: a) Tout changement à cette constitution exigera la majorité simple des membres présents à l'assemblée annuelle.	a) Tout changement à cette constitution exigera les 3/4 des membres présents à l'assemblée annuelle.
b) Toute demande d'amendement à la constitution devra être envoyée par écrit au secrétariat deux semaines avant l'assemblée annuelle.	b) Toute demande d'amendement à la constitution devra être envoyée par écrit au secrétariat 21 jours avant l'assemblée annuelle.

Rabais d'intérêt pour les membres de la Caisse de Girouxville



Quelques uns des 42 membres du programme d'équité de la Caisse qui ont reçu l'exédent de l'équité accumulée.

SIMONE LABERGE

GIROUXVILLE — Une somme de 100,000 $ sera distribuée aux 331 membres de la Caisse Populaire de Girouxville qui sont participants du programme d'équité.

Cette distribution est partagée de deux façons: la somme de 50,000$ est distribuée en rabais d'intérêt sur les emprunts, ce qui représente 11.3% du total d'intérêt payé. Et, l'autre somme de 50,000$ est distribuée sous forme de bonis sur la ristourne payée aux parts sociales, représentant ainsi 13.8% du total de la ristourne payée.

"Sous ce programme d'équité les membres obtiennent un meilleur retour sur leur investissement et transaction avec leur caisse," nous dit Charles MacKell, gérant.

En 1983 la Caisse Populaire de Girouxville a été une des première institution du genre à mettre ce programme sur pied.

Le montant d'équité accumulé sous ce programme peut être retiré par les participants, soit qu'ils quittent la région ou soit qu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

Et, tout exédent à la somme de 2,000$ d'équité accumulée est remise au comptant aux participants.

Aux parents des élèves du District Scolaire de St-Paul

N.D.L.R.: Nous publions ci-dessous la version française (version anglaise également existante) de la lettre envoyée par la Commission scolaire du District de St-Paul aux parents habitant ce territoire le 17 décembre 1985. Celle-ci traite des modalités d'établissement de la première école francophone à St-Paul pour septembre 1986.

Nous désirons vous renseigner sur ce qui ce passe dans la revue de nos programmes en français depuis ma dernière lettre au nom des commissaires le 26 septembre.

En faisant référence à une enquête du mois d'avril sur les préférences des parents quant aux programmes de français, nous avions souligné en septembre le désire des commissaires de continuer à répondre aux besoins des élèves et des parents. Nous avions décrit le choix actuel de trois programmes — le français comme langue première pour les francophones, et, pour ceux qui le désirent le français comme langue seconde, les programmes French Immersion et Core French (Oral French). Nous avions aussi expliqué certaines directions générales pour effectuer des ajustements au programme de langue première, pour continuer à offrir les programmes French Immersion et Core French, et pour continuer l'amélioration de tous les programmes.

La Section 23 de la Charte Canadienne des Droits et Libertés accorde aux parents des deux minorités linguistiques du Canada (l'anglais au Québec et le français dans les autres provinces) le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue minoritaire de la province où ils habitent et dans des établissements d'enseignement désignés pour le programme d'enseignement minoritaire là, où dans la province, le nombre d'enfants éligibles le justifie. Le programme de français pour la minorité s'offre à St-Paul depuis plusieurs années déjà. Les commissions scolaires l'ont offert parce qu'il était désiré par les parents, même avant la déclaration officielle de la Charte des Droits. Ce qui est nécessaire ici, alors, n'est pas un nouveau programme mais le regroupement des élèves dans un établissement désigné au programme de français pour le groupe minoritaire francophone. Suite à un requête par un groupe de parents intéressés en septembre dernier, la commission scolaire a fait quatre décisions qui sauront sans doute affecter le statu quo de ce programme. Voici ces décisions:

1) Reconnaître qu'il y a nombre suffisant d'enfants du groupe minoritaire français dans la région de St-Paul pour justifier un "établissement distinct". On a pas précisé encore la définition de ce terme prévu par la Section 23 de la Chartre. Les commissaires reconnaissent, cependant, le droit des parents éligibles de regrouper leurs enfants dans ce qu'on appelle maintenant une "école francophone". Pour le moment, on ne sait pas si cette école sera logée dans un établissement existant ou nouveau. On prendra cette décision après consultation avec les parents et quand on connaîtra plus précisément le nombre d'inscriptions précis vers la fin de février pour permettre de compléter les plans pour l'établissement, le personnel et le programme de la nouvelle école.

Les commissaires sont sensibles aux préoccupations, des parents qui préfereraient le statu quo pour tous les programmes de français. On a apprécié leur présentation à la réunion de novembre. Aucune décision n'a été faite pour le regroupement des élèves du groupe minoritaire francophone qui ne seront pas inscrits à l'école francophone. Cette décision sera prise après consultation avec les parents en question quand on connaîtra plus précisément les détails d'inscriptions.

2) D'ouvrir l'école francophone en septembre 1986, pour les classes maternelles à la sixième année, d'y ajouter les classes septième et huitième années en 1987-88 et les classes de neuvième à la douzième années durant les quatre années suivantes.

3) D'établir un comité conjoint de parents et de commissaires pour faciliter la participation des parents intéressés au développement de l'école francophone. On ne connaît pas actuellement tous les paramètres prévus pour ce comité mais les commissaires reconnaissent comme essentiel le dialogue avec les parents.

4) D'annoncer la position de directeur pour l'école francophone. La date d'entrée en fonction n'est pas précisée mais on reconnaît le besoin d'impliquer le directeur dans le développement de la nouvelle école.

Nous désirons assurer les parents de notre intention de continuer à offrir le programme French Immersion. Ce programme populaire fut introduit en 1976. On y a noté une augmentation régulière aux inscriptions de 13 en 1976 à 133 ou 17% de tous les élèves en 1984-85. On entrevoit que l'augmentation se continuera dans l'avenir. Les commissaires appuient fortement l'organisation Canadian Parents for French et désirent un dialogue nécessaire avec ce groupe de parents pour l'amélioration de ce programme.

Le français oral s'offre depuis plusieurs années. Sur demande populaire, on a changé le niveau d'entrée au programme de la sixième à la quatrième année en septembre, 1985. Ici encore nous assurons les parents de notre désir de continuer ce programme. Les inscriptions au programme sont nombreuses — 224 ou 29% de tous les élèves en septembre, 1985. Comme pour les autres programmes, les commissaires espèrent ici un dialogue continu avec les parents intéressés.

Un projet spécial de la commission scolaire a pour but l'amélioration de tous les programmes de français en fournissant aux professeurs l'aide nécessaire et des matériaux supplémentaires. Tôt en 1986, nous espérons pouvoir offrir aux parents un programme de renseignement sur les développements et sur les méthodes d'amélioration des programmes. Nous vous encourageons à participer à ces sessions d'étude.

En terminant, je vous refère avec fierté à notre emblème pour St.Paul Education. Il reflète les deux langues officielles du pays, la mosaïque culturelle du Canada et les langues enseignées dans les écoles de St-Paul. En partageant ensemble ce fier patrimoine et en apportant les changements nécessaires au programme minoritaire francophone, demeurons pour nos élèves un exemple de tolérance et de compréhension, cet exemple qui doit être toujours au coeur de nos écoles chrétiennes.

Nous vous souhaitons à tous la paix et les bénédictions de Noël.

Sincèrement,
Conrad J.N. Richard, président
District Scolaire de St-Paul



Une école française est évoquée à Plamondon

RAYMONDE MÉNARD

PLAMONDON — Le 5 décembre eut lieu la réunion du Conseil régional de l'ACFA de Plamondon/La La Biche.

Un des éléments importants de ce moment a été la rencontre avec M. Guy Lacombe et M. Yvon Mahé. L'objectif était de planifier la programmation 1986-1987.

Le déroulement de la planification s'est fait en ateliers en trois étapes.

Le comité dû regarder la raison d'être de la régionale de Plamondon et qu'est-ce qui fut accompli depuis son établissement. La réalisation de différents objectifs fut évidente. On peut ainsi souligner:

- un rassemblement de la communauté.


Léo Piquette

- l'établissement des programmes d'immersion à Plamondon de la maternelle à la 8e année, la maternelle à Lac La Biche ainsi qu'un programme à l'école de Wandering River.
- beaucoup fut accompli dans le domaine socio-culturel et la fierté - francophone a été révalorisée.

Plusieurs obstacles furent surmontés au cours des années avec l'aide et le support de l'ACFA provinciale, le Secrétariat d'État, les bénévoles, enseignants ainsi que le clergé. Ici il est nécessaire de mentiomner tous les gens de Plamondon et des environs qui ont sur si bien supporter la régionale par leur présence aux fonctions variées.

Au cours des prochaines cinq années, la vision est d'avoir le Centre Culturel complété, la possibilité d'une école française avec plus d'élèves et un perfectionnement du français de la maternelle à la 12e année.

En troisième étape, la programmation 1986-1987 fut établie: le programme d'infrastructure, de fonctionnement démocratique, de membership, diffusion du produit culturel, d'information aux membres. Le programme du Centre Culturel inclus le projet d'achever le sous-sol, qu'il devienne un centre de rencontres ainsi que les activités des sous-comités de gigue et du culturel. Le septième programme, celui d'une école française demandera considérablement de travail du comité d'éducation.

Léo Piquette, président de la régionale veut que l'on ajoute un projet sous le programme de fonctionnement démocratique pour permettre aux gens de Plamondon de participer au Congrès de l'ACFA 1986 qui se tiendra au mois d'octobre l'an prochain.

Saint-Albert en bref

LUCIENNE BRISSON

ST-ALBERT — Une adoration perpétuelle au Saint-Sacrement a lieu de 11h00 a.m. à 23h00 p.m., du lundi au vendredi, dans la petite chapelle du Mission Avenue. Toute personne intéressée à y participer doit s'informer au 459-3707 ou 458-7696.

Une Heure d'adoration et la bénédiction du Saint-Sacrement, a lieu également le premier vendredi de chaque mois, de 19h30 à 20h30 au même endroit.

* * * * *

Tom Boddez, un finissant du St-Albert High School, pour 83-84, est bénéficiaire du prix français offert annuellement par le Cercle Francophone de Saint-Albert. Tom, en effet, a obtenu la plus haute marque dans cette matière. Un coupon d'une valeur de 15.00$ lui a été présenté par le professeur Brian Kupsch. Tom, par la suite était engagé à se procurer quelque chose de son choix en français, (disque, livre, etc) provenant d'un Carrefour.

En l'an 1991-1992, ce même prix, à moins d'avis contraire, sera décerné à l'élève le plus méritant, toujours en cette langue et finissant de l'école Father Jan, une école d'immersion depuis huit ans. Le Saint-Albert High School, alors, sera avisé de ce changement, au préalable.

* * * * *

Les Kinettes, une association composée de 14 jeunes, ont travaillé pour la 18e année consécutive, au recrutement de paniers de Noël, lesquels ont été offerts aux nécessiteux de Saint-Albert.

Selon les besoins de chaque famille, le contenu de ces paniers a été calculé de façon, à ce qu'il y ait de quoi nourrir cette même famille pour une période d'au moins deux semaines. En plus de la nourriture, ces paniers sont également garnis de vêtements, tels que: chaussettes, mitaines, bas, etc. Dans certains de ceux-ci, là où il y a des enfants, des jouets ont été ajoutés.

Dans une entrevue avec Joanne Hughes, présidente de l'association, celle-ci a signalé que l'aide de tout côté, comme d'habitude d'ailleurs a été superbe. Les marchands, les gens d'affaires, et même certains clubs de gouret, ont fait leurs large part.

L'an dernier les Kinettes, ont délivré 111 de ces paniers. Cette année ils en ont délivré au-delà de 130.

* * * * *

Selon les dernières statistiques, Saint-Albert aurait progressé dans la plupart des domaines, excepté celui de la natalité.

En 1966, toujours selon ces statistiques, la moitié de Saint-Albert, était composé de jeunes de 14 ans ou plus.

Sandra Weary qui s'occupe des figures du dernier recensement, avoue que la situation de Saint-Albert est typique de ce qui arrive à travers le Canada, d'ailleurs. Toujours selon Weary, les familles vivant ici, en 1966 avaient trois ou quatre enfants. Aujourd'hui, les familles en ont un ou deux. Comparé à la situation provinciale, tout de même, la municipalité a un plus grand nombre de personnes de 35 à 40 ans, et un très petit nombre de 20 et 29 ans. Ces derniers vont travailler et demeurer à Edmonton ou ailleurs.

Weary ajoute, que les autorités municipales se verront bientôt dans l'obligation de construire des habitations propices aux personnes âgées. Saint-Albert, n'est pas gâté dans ce domaine.

D'après le recensement entre 84-85 la population a augmenté de 3,135 personnes. Malgré des taxes plus élevées que partout ailleurs dans les endroits environnants — les gens d'âge mûr surtout, préfèrent la qualité de vie de Saint-Albert.

Le Théâtre à la Carte s'envole vers la France

PAUL DENIS

C'est tout un événement pour la Faculté Saint-Jean, pour son professeur d'art dramatique Pierre Bokor, et pour ses élèves d'être les invités d'honneur au premier Festival des Écoles Théâtrales d'Europe (F.E.T.E.) qui aura lieu à Alès en France, du 17 au 24 janvier prochain.

Six pays d'Europe seront de la fête, soit l'Angleterre, l'Italie, la France, la Bulgarie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

C'est mercredi 22 janvier que le Théâtre à la Carte de la Faculté St-Jean présentera "En Pièces détachées" de Michel Tremblay au Théâtre municipal de Alès. Et ce sera sans doute salle comble puisque nombreux élèves d'art dramatique, des metteurs en scène et des auteurs seront là pour goûter à tous ces spectacles et particulièrement à du Michel Tremblay dont la réputation n'est plus à faire. En plus, le Directeur artistique du Théâtre français d'Edmonton, Pierre Bokor, n'est pas à sa première visite en France où il a remporté des honneurs en tant qu'auteur deux années de suite au Concours de l'Acte à Metz.

La mise en scène de cette pièce de Michel Tremblay a été un véritable défi. Quant on va si loin pour jouer une pièce, on doit réduire le décor à sa plus simple expression. Mais comment faire avec une pièce qui normalement exigerait un paté de maisons à deux étages dans un quartier pauvre? Et comment faire avec une pièce qui compte 19 personnages?

L'astuce a été bien trouvée. Des marionnettes remplacent huit personnages dont les voix sont sur bande sonore et les murs sont faits de draps et de linges.

Geneviève Forget s'est dépassée dans le rôle de Thérèse. De nature timide normalement, Geneviève nous a fait voir une gamme complète d'émotion parfaitement crédibles.

Thérèse Dallaire ajoute à sa réputation de comédienne chevronnée dans le rôle dramatique de la mère Robertine. Thérèse fait preuve de versatilité, une qualité importante dans ce métier.

Normand Latour dans le rôle de Marcel avait un rôle particulièrement difficile puisqu'il devait souvent passer de l'esprit troublé d'un fou à des moments de sagesse profonde. Bien qu'on a parfois de la misère à oublier


De g. à d.: Monique Raymond, Normand Latour et Thérèse Dallaire.

Normand Latour dont le visage nous est si familier, son interprétation a été forte et crédible.

Tous les comédiens, sans exception, ont bien fait. La troupe mérite bien nos félicitations et pour leur spectacle à Alès nous leur disons MERDE.

Transports Canada Transport Canada

AVIS PUBLIC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

Avis est par donné, conformément à l'article 4.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 4.4 de la même Loi, se propose de modifier, conformément à l'annexe ci-après, le Règlement de zonage de l'aéroport international d'Edmonton, C.R.C., ch.81.

Les modifications proposées:

a) prévoient:

i) le zonage des hauteurs pour les nouvelles pistes parallèles 01L-19R et 11R-29L,
ii) des surfaces d'approche de 15,000 mètres pour toutes les pistes,
iii) des dispositions interdisant le dépôt sur les terrains visés par le Règlement de déchets susceptibles d'attirer les oiseaux ou d'être mangés par ceux-ci;

b) rendent ce Règlement selon la forme actuelle des règlements du Ministère.

Les personnes intéressées peuvent présenter leurs observations au sujet des modifications proposées, dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au:

Ministère des Transports
Immeuble de Transports Canada
Place de Ville
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Elles sont priées d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis. Elles doivent également y indiquer, d'une part, lesquelles des observations peuvent être divulgées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et, d'autre part, lesquelles sont soustraites à la divulgation en vertu de cette loi, notamment en vert des articles 19 et 20 en précisant les motifs et la période de non-divulgation.

Le greffier adjoint du Conseil privé
HENRI CHASSE

ANNEXE

1. Les définitions de «bandes», «surface d'approche», «surface de transition» et «surface extérieure», à l'article 2 du **Règlement de zonage de l'aéroport international d'Edmonton,** sont abrogées et respectivement remplacées par ce qui suit:

««bande» désigne la partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport, qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'attérrissage des aéronefs dans une direction déterminées et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; **(strip)**

«surface d'approche» désigne un plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande, perpendiculairement le long du prolongement de son axe, et dont la description figure à la partie II de l'annexe; **(approach surface)**

«surface de transition» désigne un plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche, et dont la description figure à la partie V de l'annexe; **(transitional surface)**

«surface extérieure» désigne une surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. **(outer surface)»**

2. L'article 3 du même règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«3. Pour l'application du présent règlement, l'altitude déterminée du point de repère de l'aéroport est réputée être 712,3 m au-dessus du niveau de la mer.»

3. L'article 4 du même règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«4. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, qui sont contigus à l'aéroport ou dans son voisinage et qui sont situés:

a) à l'intérieur;
b) directement au-dessous de la partie des surfaces d'approche qui s'étend au-delà des limites extérieures décrites à la partie VI de l'annexe.»

4. Le règlement est modifié pa insertion, après l'article 6, de ce qui suit:

«Dépôt de déchets»

7. Le propriétaire ou l'occupant d'un terrain visé par le présent règlement ne doit pas permettre qu'on y dépose des déchets pouvant être mangés par les oiseaux ou étant de nature à les attirer.»

5. L'annexe du même règlement est abrogée et remplacée par ce qui suit:

ANNEXE

(articles 2 et 4)

PARTIE I

Point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport est un point qui coïncide avec le repère géodésique déterminé par le ministèe des Transports et portant le numéro 710323, situé par 53° 18' 33,9'' de latitude nord et 113° 34' 57'' de longitude ouest.

PARTIE II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage no. E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités des bandes associées aux pistes 01L-19R, 01R-19L, 11L-29R et 11R-29L et sont décrites comme suit:

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 01L;
b) une surface attenante de l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 19R;
c) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 01R;
d) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 19L;
e) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 11L;
f) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 29R;
g) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche 11R;
h) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche 29L.

Elles sont constituées d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 50 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculairement au prolongement de l'axe de la bande, à 15,000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant de 2,400 m du prolongement de l'axe de la bande, ladite ligne horizontale imaginaire étant à 300 m, dans le sens vertical, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage no. E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à une altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude déterminée du point de repère de l'aéroport; la surface imaginaire est toutefois située à 9 m au-dessus de la surface du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

Suite au bas de la page 9.

Extraordinaire par Claude Roberto

Le meilleur régime minceur

Conséquence du temps des Fêtes: quelques kilos en trop. Mais devant la panoplie des moyens offerts pour maigrir, les efforts et les coûts qu'ils entraînent, on hésite. Que faire alors? Laissons paler notre bon sens et suivons un régime qui nous gardera en santé. D'ailleurs personne n'est obèse pour des rondeurs sur les hanches ou le visage.

En effet, si votre poids ne dépasse que de 10% ou 20% ce qu'il devrait être normalement, vous ne souffrez que d'un peu d'embonpoint. La médecine moderne et les spécialistes en nutrition ont mis au point un éventail de moyens destinés à effacer ces quelques kilos supplémentaires. On distingue les traitements médicaux, les méthodes de la médecine dite douce et les régimes alimentaires.

Les traitements médicaux

Ils offrent les diurétiques, des médicaments à base d'extraits thyroïdiens et les anorexigènes. Ils sont aussi fort contestés. Les diurétiques entraînent une perte en eau mais peuvent provoquer des malaises tels que vertiges ou crampes. Les anorexigènes diminuent la faim mais agissent sur le système nerveux, ce qui cause des tremblements et perturbe le sommeil.

Soulignons en outre le traitement anticellulitique par injections répétées de produits médicamenteux, les possibilités de chirurgie, la gamme de produits amaigrissants et les substituts de repas présentés dans les pharmacies. Dans l'ensemble, ces méthodes sont à déconseiller, à cause de leurs coûts et des effets secondaires. De plus, elles ne peuvent être utilisées que pendant une période de temps limitée et elles n'offrent aucune solution au problème de base: les mauvaises habitudes alimentaires.

La médecine douce

Elle a elle aussi ses traitements amaigrissants: l'acupuncture, les jeûnes, les studios de santé, les thérapies comportementales, pour n'en citer que les plus populaires. Ces méthodes, à l'exception des jeûnes, ont l'avantage d'être inoffensives pour l'organisme, de plus de donner souvent de bons résultats. Mais à nouveau allez-y doucement et surveillez les coûts qui peuvent devenir importants.

Les régimes alimentaires

Ils représentent sûrement la meilleure façon de perdre du poids car ils corrigent les habitudes alimentaires. Un médecin permettra de choisir un régime adapté à son état et à ses besoins. Il existe de nombreux régimes, par exemple celui sans hydrates de carbone qui supprime le sucre au profit des aliments riches en protéines et graisses. Ce régime a le désavantage d'éliminer les fruits et les légumes en plus de provoquer un excès de graisse dans le sang.

Par contre, le régime à basses calories est le moyen le plus ancien, le plus sain et le plus équilibré de tous. Il permet de choisir sa nourriture dans tous les groupes alimentaires et donne la possibilité de créer des menus variés. Il vise à réduire la consommation de sorte à n'absorber qu'environ 1,200 calories par jour. Mais pas question de supprimer les trois repas quotidiens! D'autres avantages: On peut suivre ce régime pendant plusieurs semaines sans risque pour la santé; il procure tous les éléments exigés par l'organisme et ne nécessite aucun supplément en vitamines ou minéraux.

Bien sûr il faut respecter certaines règles. Il est essentiel de consommer chaque jour des produits laitiers, des viandes ou substituts (poissons, oeufs...), des céréales, des fruits et légumes, mais en petites quantités. Les aliments seront aussi présentés avec le moins de gras possible.

Enfin ne montez pas sur la balance tous les jours et si quelques kilos ne veulent pas disparaître, il est mieux d'en rire.

Source: Normand Ethier, Clin d'Oeil.

Spordinaire par Claude Cornellier

Où est notre fierté?

Comme le disait si bien ma soeur: "Donne à César ce qui est à César et Donacona ce qui est à Cona." Les Soviétiques sont maintenant repartis chez eux et les habitants de notre pays ont (presque) déjà oublié leur visite. Je pense que cet oubli illustre assez bien l'humiliation subie par les diverses équipes nord-américaines.

Plusieurs commentaires ont tourné autour de la qualité de certaines formations qui ont eu à affronter l'équipe de l'armée rouge. Bien sûr, ce ne sont pas les Kings de Los Angeles, les Blues de St-Louis ou les North Stars du Minnesota qui représentent le mieux la Ligue Nationale de Hockey avec un dossier combiné de 44 victoire 53 défaites et 15 rencontres nulles. Mais il reste que les camarades se sont fort amusés à nos dépens.

J'ai eu la chance (?) d'assister à trois des six rencontres, soit celles disputées à Edmonton, Québec et Montréal. Les Oilers m'ont bien déçu. Leur jeu ne reflétait en rien leur talent et Gretzky pour ne nommer que celui-là avait l'air d'un patineur qui espérait être repêché par les Ice Capades plutôt que de vouloir démontrer ses capacités de hockeyeur.

Le Canadien de Montréal n'avait pas la moitié du talent et de la vitesse des soviets. Ils sont parvenus à suivre durant les dix ou quinze premières minutes avant de s'écrouler et de se faire mettre en boîte par les communistes.

Quant aux Nordiques, ils ont joué avec le coeur au ventre, la fierté et la stratégie qui aurait dû être utilisée par les autres formations nord-américaines. Ils ont pratiqué un échec-avant très efficace et ils ont frappé et frappé pendant soixante minutes. Le résultat fut d'ailleurs très différent des autres rencontres.

La question se pose donc à savoir si notre hockey a régressé au cours des dernières années ou est-ce plutôt celui des soviétiques qui s'est amélioré au point où la compétition n'est plus possible. En observant les équipes de calibre junior il est facile de constater que ce n'est ni l'une ni l'autre de ces options qui se soit réalisée. Il s'agit donc d'un autre facteur: le système.

Voyez-vous, d'après moi, le hockey nord-américain a évolué dans le mauvais sens. Non pas en terme de qualité du produit, mais plutôt en terme d'attitude. D'un sport brut, nous sommes passés à un gros système de marketing de joueurs-vedettes. Plusieurs équipes hésitent à faire partie de rencontre d'exhibition à cause du haut risque de blessures ou du "manque-à-gagner" que représentent ces joutes. Les joueurs des Oilers se sont d'ailleurs plaints de n'avoir rien à gagner d'une telle confrontation. Et l'honneur? Et la fierté?

Les Soviétiques ne vivent que pour ces rencontres internationales. Leur but est de prouver qu'ils sont les meilleurs. Point final. Leur calendrier national est bâti de façon à libérer chacune des équipes lors de tournois majeurs. Si les équipes de la Ligue Nationale acceptaient de réduire leurs cadres de 21 à 15 équipes (de façon à "sortir" les 120 pires joueurs de la ligue) et de préparer ces formations pour les rencontres internationales, peut-être alors pourrions-nous danser au son de la même musique.

Mais tant de dollars sont impliqués!!!

Bonne Semaine.

Suite de la page 8.

PARTIE IV

Description des bandes

Les bandes, figurant sur le plan de zonage no. E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, sont décrites comme suit:

a) la bande associée à la piste 01R-19L et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 3,473 m de longueur;
b) la bande associée à la piste 01L-19R et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 2,863 m de longueur;
c) la bande associée à la piste 11L-29R et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 3,229 m de longueur;
d) la bande associée à la piste 11R-29L et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de la piste, et 3,777 m de longueur.

PARTIE V

Description des surfaces de transition

Chaque surface de transition, figurant sur le plan de zonage no. E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, suivant une direction horizontale perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de chaque bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de chaque bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à son croisement avec la surface extérieure ou une autre surface de transition d'une bande contiguë.

PARTIE VI

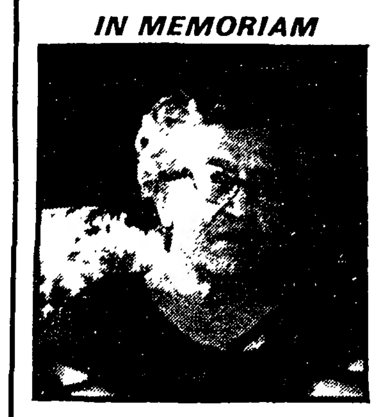
Description des limites extérieures des terrains

Les limites extérieures des terrains, figurant sur la plan de zonage no. E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, sont les suivantes:

À PARTIR DE l'angle nord-est de la moitié ouest de la section 36, canton 50, rang 25, à l'ouest du 4e méridien; DE LÀ, en direction sud le long des limites est des moitiés ouest des sections, 36, 25, et 24, en travers de l'emprise de voie et le long du quart nord-ouest de la section 13 jusqu'à l'angle sud-est de celui-là; DE LÀ, en direction est le long de la limite sud du lot 6, bloc 11, plan 782 1344, jusqu'à l'angle nord-ouest du lot 7, bloc 11 dudit plan; DE LÀ, en direction sud le long des limites ouest des lots 7, 8 et 9 dudit bloc 11, en travers de l'avenue Derrick et du lot 1, bloc 16, jusqu'à la limite nord du lot 2, bloc 16 dudit plan; DE LÀ, en direction ouest le long de la limtie nord dudit lot 2 jusqu'à son angle nord-ouest; DE LÀ, en direction sud le long des limites ouest des lots 2 et U-3, bloc 16, en travers de la rue Sparrow et des lots 6, 5, 4, et 2, bloc 15 du plan 782 1344 et du prolongement de la limite sud du plan 802 1634; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite sud du plan 802 1634 jusqu'à son intersection avec la limite est de la moitié ouest de la section 12; DE LÀ, en direction sud le long des limites est des moitiés ouest des sections 12 et 1 du canton 50, rang 25, à l'ouest du 4e méridien, en travers de l'emprise de voie et le long de la moitié ouest de la section 36, canton 49, rang 25 à l'ouest du 4e méridien, jusqu'à l'angle sud-est de cette moitié; DE LÀ, en direction sud le long de la limite ouest du plan de chemin de fer c. et E. no. 1 jusqu'à l'angle sud-est du lot 4, bloc 1A, plan 5882 K.S., correspondant à la limite nord de la 50e avenue; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite nord de la 50e avenue en travers des chemins de séparation jusqu'au point d'intersection avec la limite est du plan routier 5047 J.Y.; DE LÀ, en direction sud en travers de la 50e avenue, uis le long des limites est de la 54e rue, plan 4842 K.S., plans routiers 5047 J.Y. et 618 L.Z. jusqu'au point d'intersection avec la limite nord du plan de chemin de fer 3274 E.O.; DE LÀ, vers l'ouest le long de la limite nord du plan de chemin de fer 3274 E.O. et en travers des emprises de voie jusqu'à la limite est de la section 30, canton 49, rang 25, à l'ouest du 4e méridien; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite nord du quart sud-est de la section 31 jusqu'à l'angle nord-ouest; DE LÀ, en direction nord le long de la limite est du quart nord-ouest de la section 31, en travers de l'emprise de voie, puis le long de la limite est de la moitié ouest de la section 6, canton 50, rang 25, à l'ouest du 4e méridien, jusqu'à l'angle sud-est du quart sud-ouest de la section 7; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite sud du quart sud-ouest de la section 7 jusqu'à l'angle nord-ouest de celui-ci; DE LÀ, en direction est le long de la limite nord du quart sud-ouest de la section 7 jusqu'à l'angle nord-est de celui-ci; DE LÀ, en direction nord le long des limites est du quart nord-ouest de la section 7, des moitiés ouest des sections 18, 19 et 30, du quart sud-ouest de la section 31 et des emprises de voie, jusqu'à l'angle nord-est du quart sud-ouest de la section 31; DE LÀ, en direction est le long des limites sud du quart nord-est de la section 31, du quart nord-ouest de la section 32 et de l'emprise de voie, jusqu'à l'angle sud-est du quart nord-ouest de la section 32; DE LÀ, en direction nord le long de la limite est du quart nord-ouest de la section 32 jusqu'à l'angle nord-est de celui-ci; DE LÀ, en direction est le long des limites nord du quart nord-est de la section 32, des sections 33, 34 et 35 ainsi que du quart nord-ouest de la section 36, canton 50, rang 25, à l'ouest du 4e méridien et des emprises de voie, jusqu'au point de départ.»

Canada

IN MEMORIAM



Madame Sarah Rodrigue

Le 10 décembre 1985 s'éteignait dans la paix du Seigneur à l'hôpital de Peace River Madame Sarah (Daniel) Rodrigue âgée de 75 ans et 5 mois.

Après une vie bien remplie au service des siens, elle souffrait depuis quelques années de se voir l'impossibilité de se suffire à elle-même à cause de sa santé devenue fragile; elle jouit maintenant d'un repos bien mérité.

Née le 27 juillet 1910 à Saint-Hubert de Spadling, comté de Frontenac (Québec), elle était l'enfant de Joseph Daniel et Victorial Langlois.

Elle laisse pour la regretter son cher époux Monsieur Wilfrid Rodrigue, ses enfants: Ladislas (Jeannine), Réal, Raymond (Reineilde) tous de Marie-Reine ainsi que sa fille Laurentine (Conrad Gaucher) de Granby (Québec), 14 petits-enfants et 12 arrières petits-enfants, beaucoup de parents et d'amis.

La messe de Requiem a eu lieu en l'église de Marie-Reine à 2h00, le 12 décembre. Concélébraient les Révérent Pères Marcel Proulx, Oscar Pinard et Denis Dubuc tous trois o.m.i. assistés de Alain et Serge Rodrigue petits-fils de la défunte. La sépulture avait lieu au cimetière de Marie-Reine.

Les porteurs étaient: Messieurs Maurice Tremblay, Adrien Tremblay, Charles Desrosiers, Adrien Fournel, Paul Belzile, Lucien Pearson et Monsieur Ernest Lepage qui portait la croix.

La famille Rodrigue désire remercier les Rév. Pères Proulx, Pinard et Dubuc, l'organiste Mademoiselle Lauréane Lepage, les chanteuses: Mesdames Julie Gour et Lucie Lepage qui interprétèrent de beaux chants, les porteurs et tous les gens qui ont témoigné leur sympathie par leur présence, leurs offrandes de messes ou par des tributs floraux ainsi que pour l'aide précieuse de dames qui ont préparé et servi la collation au centre Culturel après le service.

Un merci spécial aussi à la maison funéraire Chapel of Memories Ltd de Peace River.

Nous voulons en profiter pour offrir à toute la famille et spécialement à Monsieur Rodrigue (père) nos plus sincères condoléances à l'occasion du deuil qui les frappe.

Eliane Desrosiers

Le seul journal de langue française depuis 1928

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement, une importante société de la Couronne oeuvrant avec l'entreprise privée, institutions financières, gouvernements et individus dans le but d'améliorer le logement pour les Canadiens, cherche à combler les postes suivants:

COORDINATEUR RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

39 998$ - 43 966$ (échelle de salaire)
Bureau régional des prairies et T.N.O., Saskatchewan

Vous devez planifier, organiser et diriger les activités régionales dans le domaine de la gestion des ressources humaines. En plus vous coordonnerez le système edministratif du bureau régional incluant le budget des opérations, le budget des avoirs en capitaux, les locations et l'inventaire. Vous superviserez les ressources humaines et le personnel administratif.

Vous possèderez: Un diplôme de bachelier avec spécialisation en Gestion de Ressources Humaines ou en sciences de comportement; plusieurs années d'expérience en tant que généraliste ou spécialiste en ressources humaines ou; d'excellentes compétences en communication; et des capacités manifestées dans les domaines de la planification, organisation, contrôle et direction. Votre bilinguisme dans les langues officielles serait un atout certain.

Pour obtenir ce poste vous devez vous soumettre à un examen pour fins de sécurité.

Les candidats intéressés devraient faire parvenir leur résumé avant le 22 janvier 1986 à: Jim Miller, directeur Planification et Développement organisationnel, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Bureau régional des Prairies et T.N.O., pièce 300, 410 - 22e rue Est, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 5T6.

DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

32 058$ - 35 256$ (échelle de salaire)
succursale d'Edmonton

Vous êtes responsable pour l'organisation et la coordination des activités des ressources humaines. Les domaines importants sont: l'embauche, l'organisation et la classification, l'entraînement et le développement, l'administration des salaires et les avantages sociaux. Vous ferez en sorte que les besoins en administration, accomodation et sécurité de la succursale soient satisfaits à l'intérieur des budgets approuvés. Vous supervisez les ressources humaines et le personnel administratif incluant la sélection, l'évaluation des performances et l'entraînement.

Vous possèderez: Un diplôme de bachelier avec spécialisation en gestion des ressources humaines ou dans un domaine connexe des sciences sociales, ainsi qu'une expérience manifestée en gestion des ressources humaines; ou l'équivalent en éducation et en expérience connexe; d'excellente compétence en communication dans la langue anglaise; l'habilité d'organiser, de contrôler et de diriger.

Pour obtenir ce poste vous devez vous soumettre à un examen pour fins de sécurité.

Les candidats intéressés devraient fare parvenir leur résumé avant le 22 janvier 1986 à: M.B. Young, directeur/gérant provincial, Société canadienne d'hypothèque et de logement, C.P. 1273, Edmonton (Alberta) T5J 2M8.

SCHL est un employeur à opportunité égale

Canada

Commission canadienne des transports — Canadian Transport Commission

Dossier no: 2-W157-23(OPLD)
No. au Rôle 8421

WARDAIR CANADA INC. REQUÊTE EN VUE D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Wardair Canada Inc. a demandé au Comité des transports aériens l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial à horaire fixe (classe 1), à l'intérieur du Canadda, pour le transport de personnes, de marchandises et de courrier afin de desservir les points Toronto (Ontario); Vancouver (Colombie-Britannique); Calgary et Edmonton (Alberta); et Halifax (Nouvelle-Écosse), au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe H.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **31 janiver 1986,** avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

G. N. Rodgers
Division des permis intérieurs
pour le directeur
Direction des permis
Comité des transports aériens

le 31 décembre 1985

Canada

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Westcoast Transmission Company Limited

Demande de droits à compter du 1er janvier 1986.

L'Office national de l'énergie a décidé de tenir une audience publique afin d'examiner une demande, datée du 1er décembre 1985, déposée par la Westcoast aux termes de la Partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, pour, entre autres, l'obtention d'ordonnances relatives aux droits que la Westcoast peut exiger à compter du 1er janiver 1986 pour ses services de collecte, de traitement et d'acheminement du gaz naturel, aux termes des articles 50, 51 et 53 de la Loi sur l'Office national de l'énergie.

L'audience débutera dans la salle de Bal West Commonwealth de l'hôtel Holiday Inn Harbourside, 1133, rue Hastings ouest, Vancouver (Colombie-Britannique) le 4 mars 1986 à 9h00.

L'audience sera tenue pour obtenir la preuve et les points de vue de la Westcoast et des parties intéressées par la demande.

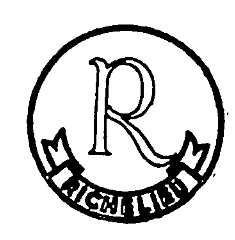
Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du Secrétaire de l'Office et en signifier un exemplaire à la Westcoast au plus tard le 13 janvier 1986.

Quiconque désire seulement faire des observations sur la demande doit les envoyer par écrit au Secrétaire de l'Office et en faire parvenir un exemplaire à la Westcoast au 1333, rue Georgia ouest, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3K9.

On peut obtenir des renseignements sur les procédures à suivre concernant la présente audience (ordonnace d'audience no. RH-6-85) en français et en anglais, en écrivant au Secrétaire de l'Office ou en téléphonant au Bureau de soutien de la réglementation de l'Office, au numéro (613) 998-7206. Veuillez mentionner l'ordonnance no. RH-6-85 dans toute correspondance avec l'Office sur cette question.

Le Secrétaire
J.S. Klenavic
Officie national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

Prochaine rencontre du Club Richelieu



Le Club Richelieu ne changera pas ses bonnes habitudes. En 1986; il continuera en effet à se réunir tous les 1er et 3e mardis de chaque mois au Mayfield Inn.

Le prochain rendez-vous est fixé au 7 janvier à 18h00.

Pourquoi ne pas se joindre à eux?

NOMINATION



KEN D. HOWARD

Jane I. Flemming, directrice régionale, Edmonton, annonce la nomination de Ken D. Howard au poste de directeur — Taxe foncière, à Edmonton.

M. Howard est chargé de s'assurer que la taxe foncière applicable aux priorités du CN en Alberta, Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, soit établie avec exactitude et de façon équitable.

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES



Francophonie:

La langue française tient encore bon à travers le monde

Malgré les assauts de la culture et de la langue anglo-américaine, le français résiste tant bien que mal: 100 millions de francophones continuent à utiliser cette langue dans le monde et 100 autres millions l'apprennent à l'école comme langue étrangère.

Le Haut Conseil de la Francophonie (crée en mars 1984 sous la Présidence du Président de la République Française, et qui regroupe 27 personnalités françaises et étrangères avec comme Vice-Président l'ancien Président du Sénégal, M. Leopold Sedar Senghor, membre de l'Académie Française) vient d'achever à Paris les travaux de sa deuxième session depuis sa création, consacrée à "l'enseignement du français et en français" dans le monde.

Aujourd'hui, hormis la France, où parle-t-on français dans le monde? En Europe, dans trois pays: La Belgique, la Suisse, le Luxembourg, soit au total, avec la France, 64 millions de personnes. En Amérique, 14 millions d'individus parlent cette langue: Canada, Haiti, Louisiane, Antilles, Guyane. En Afrique, 12 états ont le français comme seule langue officielle (notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la République Centrafricaine, etc...) et neuf autres ont adopté le français comme l'une de leurs langues officielles (par exemple, le Zaïre, la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie).

Le français est aussi présent dans le Sud-Est Asiatique (Cambodge, Vietnam, Laos). A Madagascar, où il a perdu le statut de langue officielle, il conserve de fortes positions. Les Secheylles, elles, ont adopté le français comme langue officielle (en même temps que le créole et l'anglais) en 1976, après leur indépendance.

Au Canada, la Province du Manitoba est obligée depuis juin 1985 de traduire ses lois en français. Le Nouveau-Brunswick, berceau de la culture acadienne, compte 18% de francophones.

Quant à la télévision Hollandaise, elle a doublé son temps de programme en français, et en septembre dernier a eu lieu en Autriche la première diffusion par câble de programmes français.

Cependant, malgré une présence persistante, la francophonie doit faire face à une menace de jour en jour plus pressante; celle du monde anglo-saxon, celle des États-Unis dont le "way of life", les refrains et les produits déferlent sur le monde y compris dans le bloc socialiste.

De l'Europe Occidentale à l'Asie du Sud-Est en passant par la Yougoslovie ou l'Algérie, la chanson anglo-américaine fait fureur, les séries télévisées américaines envahissent les petits écrans. Plus grave, s'inquiètent les francophones militants, le français est affecté par des anglicismes de plus en plus nombreux, dénoncés d'ailleurs par les institutions officielles comme l'Académie Française.

Face à la menace, que faire? Pour certains, l'une des raisons de la baisse du français dans le monde est que cette langue est "victime d'une image trop intellectuelle, trop élitiste et trop culturelle", contrairement à l'image plus dynamique qu'offre l'anglais.

Reste que, pour les spécialistes, domination linguistique et domination politique et économique sont inséparables, tant pour l'anglais, l'espagnol que pour le français.

Pour continuer à tenir le coup, l'enseignement du français à l'étranger paraît primordial: 200,000 jeunes, dont 65% d'étrangers, apprennent le français à travers le monde, dans 459 écoles, collèges et lycées français répartis dans 115 pays, où ils reçoivent le même enseignement qu'en France.

Mais, au-delà de l'apprentissage de la langue, c'est toute la Culture française qu'il s'agit de promouvoir, de même que les relations Culturelles, Scientifiques et Économiques.

Toutes ces questions seront abordées au "Sommet de la Francophonie" qui sera organisé à Paris en février 1986.

Article gracieusement transmis par le Consultat Général de France à Edmonton.

L'art de vivre dans un pays bilingue

Des jeunes s'expriment

OTTAWA — "Les jeunes Canadiens si l'on en juge par leurs témoignages sont favorables à nos deux langues officielles et conscients de leur importance pour le pays", a déclaré le 11 décembre dernier, M. D'Iberville Fortier, le Commissaire aux langues officielles.

"Cela ressort manifestement des oeuvres que plus de 1 500 jeunes gens et jeunes filles de tous les coins du pays ont présentées dans le cadre de notre Concours Oeuvres de fiction, intitulé: L'art de vivre dans un pays bilingue."

M. Fortier a tenu ces propos lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 11 décembre dernier à Rideau Hall, sous la présidence de Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, Gouverneur général du Canada.



Ces 20 gagnants venaient de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Ils sont venus à Ottawa pour recevoir les prix qu'ils se sont mérités.

On se rappellera que ce concours était ouvert à tous les jeunes Canadiens francophones et anglophones, de 15 à 18 ans et de 19 à 24 ans. Dans chacune de ces quatre catégories, cinq oeuvres en langue anglaise et cinq en langue française ont été primées.

"Nous avions demandé aux jeunes de nous faire part de leur vécu en tant que citoyen d'un pays bilingue; et leur réponse a été éloquente", a souligné M. Fortier, dans son allocution d'ouverture, ajoutant "qu'il fallait y voir la preuve que les efforts consentis par tous les Canadiens pour assurer l'égalité officielle du français et de l'anglais au Canada ont porté fruit."

Les artistes de St-Paul et Bonnyville en spectacle

Les artistes de la région de St.Paul — Bonnyville seront à l'honneur lors du deuxième spectacle de la série «CHFA vous présente ...», le 18 janvier 1986, à la salle Lyle Victor Albert à Bonnyville.

Cette série, qui a débuté à Calgary, permet aux nouveaux talents de se faire connaître et de se produire en public.

Les artistes participeront à une séance d'enregistrement, qui sera diffusée sur les ondes de CHFA dans le cadre de l'émission «Samedi en Liberté» (le samedi à 10 heures).

Le public est invité à venir applaudir les artistes lors du spectacle organisé en soirée par CHFA en collaboration avec l'ACFA de Bonnyville et de St.Paul.

Eva Rondeau, Brigitte Rondeau, la famille Croteau, Anette Croteau, Réal et Dustin Girard, Denise Billo et Laurier Fagnan participent au spectace du 18 janvier à Bonnyville.

A noter que l'entrée est gratuite et que les laissez-passer sont disponibles aux Carrefours régionaux.

CONCOURS LITTÉRAIRE de L'AÉBA 1986

L'Association des Éducateurs bilingues de l'Alberta lance son quatorzième concours littéraire pour l'année 1985-86. Tous les élèves inscrits aux cours de français langue maternelle, ou aux cours d'immersion, sont invités à participer à ce concours. L'an dernier, le concours comptait près de 1500 soumissions des élèves albertains.

Le concours offre des prix aux gagnants de seize (16) catégories:

- **Composition (narration/description) de la 1ère à la 6ième année (6 prix)**
- **Poésie 4e à 6e année; 7e à 9e; 10e à 12e année (3e prix)**
- **Conte, nouvelle, fable 7e à la 12e année (6 prix)**
- **Dissertation ou discours 12e année seulement (1 prix)**

Le Journal Le Franco-Albertain offre deux bourses de 150$ chacune le Fonds Jean Patoine offre une bourse de 500$. Les soumissions doivent être remises avant le 18 avril 1986.

Le jury, composé de trois personnes qui n'enseignent pas en ce moment dans les écoles, tiendra particulièrement compte de la créativité.

Le thème du concours cette année est POUR LA PAIX DANS LE MONDE. C'est un thème qui comprend bien des sujets: l'harmonie dans la famille, dans la nature, entre les chefs, entre les peuples favorisés et défavorisés, entre les groupes religieux, sociaux, culturels. On demande aux élèves de songer surtout à ce qu'ils ou d'autres peuvent faire pour apporter la paix, sous un ou plusieurs de ces aspects, dans notre monde d'aujourd'hui.

C'est l'occasion rêvée pour stimuler l'expression écrite originale en français chez nos jeunes. Ce concours est le seul de son genre en Alberta. Nos professeurs, toujours des plus coopératifs, sauront sans doute profiter de l'occasion.

Pour de plus amples informations, s'adresser à:

M. Gérard Moquin
C.P. 519
Bonnyville (Alberta)
TOA OLO
dom: 826-3592 bur: 826-3366



CBXFT cette semaine

Samedi 11 janvier

07h30 Animation illimitée
08h00 Woody le Pic
08h30 Passe-Partout
09h00 Tao Tao
09h30 Nils Holgersson
10h00 Alice au pays des merveilles
10h30 Candy
11h00 Les héros du samedi
12h00 Univers des sports
14h00 Ciné-famille: Tintin et le Lac aux requins
15h30 Génies en herbe
15h30 Par 27
16h00 Téléjournal
16h05 Impacts
17h00 Pierre et le Loup
18h00 La Soirée du Hockey: Edmonton à Montréal
20h30 D'hier à demain
21h30 Samedi de rire
22h30 Le Téléjournal
22h50 Politique fédérale
23h00 Télé-sélection: Pile ou Face

Dimanche 12 janvier

07h30 Les contes de la forêt verte
08h00 Astro le petit robot
08h30 Passe-Partout
09h00 Madame Pepperpote
09h15 Les fables d'Europe
09h30 Livre ouvert
09h45 Quatre voix... une parole
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Football Américain:
14h00 Diable emporte tunbridge wells
15h00 À communiquer
16h00 Magazine de la semaine verte
17h00 Second Regard
18h00 Téléjournal
18h01 Un album de famille
19h00 La clé des champs
19h30 Les Beaux Dimanches: André Gagnon
20h30 Téléjournal
20h50 Les Beaux Dimanches: Les grands esprits
21h50 Les Beaux Dimanches: L'ombre du guerrier
24h21 Les Beaux Dimanches: Jean-Pierre Ferland

Lundi 13 janvier

09h30 Fariboles
10h00 A votre rythme
10h15 Passe Partout
10h45 Bobino
11h00 Rien que pour vous
11h30 Roquet belles oreilles
12h00 Première édition
12h05 Avis de recherche
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h31 Au jour le jour
14h31 Cinéma: Cause toujours tu m'intéresse
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Les Schtroumpfs
17h00 Le Train de 5 heures
18h00 Ce Soir
18h30 A guichets fermés
19h00 Le Vagabond
19h30 Poivre et sel
20h00 La bonne aventure
21h00 Best-Sellers: Les mantes religieuses
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le Point
23h04 Cinéma: Nana

Mardi 14 janvier

09h35 Fariboles
10h00 A votre rythme
10h15 Passe Partout
10h45 Bobino
11h00 De bien belles choses
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
12h05 Avis de recherche
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h32 Au jour le jour
14h31 Cinéma: Clopin Clopant
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Minibus
17h00 Le Train de 5 heures
18h00 Ce soir
19h00 Cap Danger
19h30 L'Agent fait le bonheur
20h00 Monsieur le Ministre
20h30 Manon
21h00 Dallas
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le Point
23h04 Rencontres
23h24 Cinéma: Les croix de bois

Mercredi 15 janvier

09h35 Fariboles
10h00 A votre rythme
10h15 Passe Partout
10h45 Bobino
11h00 Zig Zag
11h30 Yogi et Cie
12h00 Première Édition
12h05 Avis de recherche
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre humaine
13h32 Au jour le jour
14h30 Le temps de vivre
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Au jeu
17h00 Le Train de 5 heures
18h00 Ce soir
18h30 Contrechamps
19h00 Génies en herbe
19h30 Paul, Marie et les enfants
20h00 Le temps d'une paix
21h00 Déjà 20 ans
21h30 Le sens des Affaires
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le point
23h04 Cinéma: Persona

Jeudi 16 janvier

09h35 Fariboles
10h00 A votre rythme
10h15 Passe Partout
10h45 Bobino
11h00 Question de droit
11h30 Prince Noir
12h00 Première Édition
12h05 Avis de recherche
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h30 Au jour le jour
14h30 Télé-feuilleton
15h30 Robinson Suisse
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Traboulidon
17h00 Le Train de 5 heures
18h00 Ce soir
19h00 A plein temps
19h30 Les Grands Films: Le Fantôme d'amour
21h30 Vedette en direct
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le Point
23h04 Cinéma: Eugenio

Vendredi 17 janvier

09h30 Fariboles
10h00 A votre rythme
10h15 Passe-Partout
10h45 Bobino
11h00 Les ateliers
11h30 La lettre de Nouvelle-France
12h00 Première Édition
12h05 Avis de recherche
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h32 Au jour le jour
14h31 Télé-feuilleton
15h30 Heidi
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Pop Citrouille
17h00 Le Train de 5 heures
18h00 Ce soir
18h30 L'autoroute électronique
19h00 Le monde merveilleux de Disney
20h00 Série plus
21h00 En Tête
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le Point
23h04 Vivre en forme
23h10 Cinéma: Détective privé

Les Gariépy d'Edmonton

La famille Gariépy appartenait à l'élite francophone d'Edmonton. Joseph Hormidas, le premier à être venu s'installer en Alberta, ouvrit un magasin à Edmonton vers 1892. Grâce à son habileté en affaires, il tira profit de l'importance économique prise par la ville au début du siècle. Joseph fut aussi commissaire aux écoles séparées pendant plus de 25 ans.

Un autre membre de la famille Gariépy, Wilfrid, était un avocat très influent à Edmonton. Il fut élu en 1913 député provincial et devint ministre des Affaires municipales dans le cabinet Sifton. Il soutenait les francophones à divers niveaux et il fonda un journal de langue française, Le Progrès Albertain, qui est l'ancêtre du Franco.



Archives provinciales, photo B7385

Claude Roberto signale qu'un lecteur intéressé à collaborer avec les Archives ou désirant obtenir plus d'information peut la contacter. Celle-ci peut être rejointe aux Archives provinciales au 427-1750. On peut appeler sans frais en passant par le système téléphonique provincial (RITE).



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION

Décision 85-1297. **QCTV LTD.** Un secteur d'Edmonton et la région environnante (Alta.). — Approuvé — Majoration du tarif d'abonnement mensuel maximal de 9,74$ à 10,13$ et du tarif d'installation maximal de 38,96$ à 40,52$ pour les secteurs bon Accord et Gibbons.

Où puis-je lire les documents du CRTC? Les documents du CRTC peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du CRTC et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du CRTC en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

Canada

Agriculture Canada
Canadian Grain Commission — Commission canadienne des grains

ATTENTION: Détenteurs de documents émis par la Loi sur les Grains canadiens.

Les permis appartenant aux négociants en grains suivants de la Commission canadienne des Grains n'ont pas renouvelé leurs permis en date du 1er décembre 1985.

No. de permis	Type	Détenteur
1278	Négociant en grains	Meridian Grain Ltd.
1282	Négociant en grains	Norstar Grain Compagny

La Commissio canadienne des grains détient présentement une sécurité avancée par les compagnies ci-haut mentionnées, en accord avec la Section 36 de la Loi sur les Grains canadiens pour couvrir les obligations aux détenteurs de documents qui n'ont pas reçus de paiement des compagnies ci-haut mentionnées sont priées de notifier la Commission au sujet des transactions qui demeurent sans conclusion. Votre modification doit être reçue pas plus tard que le 21 février, 1986 et devrait être accompagnée de copies de documents d'appui.

Faire parvenir toute notification à:

Greffier et responsable des permis
Commission canadienne des grains
747 - 303 rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8

Les permis peuvent arrivés à échéance, être annulés, révoqués ou suspendus pendant toute l'année de la récolte. L'état actuel des détenteurs de permis accordés par la Commission canadienne des Grains peuvent être vérifiés en composant le (204) 949-3309.

Canada



Transports Canada — Transport Canada

Ministère des transports Prolongement de la date limite pour le projet soumission

Dossier de soumission: M4668

PROJET: Remplacer unité motrice avec interrupteur et équipement connexe, emplacement de l'émetteur, aéroport de Mayo, Mayo (T.Y.)

L'avis est par la présente donné que la date limite pour la réception les soumissions prévues pour 14h00, heure d'Edmonton, 8 janiver 1986 est **REMISE à 14h00 heure d'Edmonton 15 janvier 1986.**

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION

Décision 85-1266. **Alberta Educational Communications Corporation,** Edmonton, Calgary, Lethbridge, Medicine Hat, Grande Prairie, Peace River, Red Deer, Hinton, Edson, Whitecourt, Athabasca, Fort McMurray, Spirit River et Drumheller/Hanna (Alberta). Approuvé - Renouvellement de la licence de CKUA-FM Edmonton et ses réémetteurs, du 1er janvier 1986 au 30 septembre 1990.

Où puis-je lire les documents du CRTC? Les documents du CRTC peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du CRTC et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du CRTC en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

Canada

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Tourtière, creton, tarte au sucre, etc. Nous faisons aussi banquet de tout genre. Appeler Al ou Denise au 465-9761 ou 467-5969.

DACTYLOGRAPHIE: Travaux de dactylo bilingue à domicile ou à votre bureau. Prix raisonnable. Communiquez avec Marguerite Poirier 475-9755.

GARDIENNE MORINVILLE: Aimerais garder enfants chez moi à plein temps ou partiel. Contactez Jocelyne 939-6842.

LEÇONS DE PIANO: Donnerais les leçons de piano et/ou de théorie aux enfants et aux adultes de tout niveau. Sept ans d'expérience. Demandez Emmy au 488-1779.

Paroisses francophones
Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 9 h 00 et 10 h 30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9 Muir Drive
Dimanche: 9 h 30

Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 10 h 30 et midi

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 00 et midi

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi

mots croisés

HORIZONTALEMENT

1 — Placer, mettre. — Mener partout avec soi.
2 — Durillon. — De vive voix.
3 — Instrument de musique champêtre (pl.).
4 — Dans. — Existerais. — Lac africain.
5 — Rôti. Attention. — Tête.
6 — Perdre son poil. — Nég. — Jeu de hasard très ancien.
7 — En état d'ébriété. — Manquas de partir.
8 — Apache marseillais. — Borne.
9 — Anc. ville d'Italie. — Surface sur laquelle un corps est posé. — Inf.
10 — Traitement, mais traitement agréable. — Fl. d'Italie.
11 — Année. — Qui survient.
12 — Dépouillée de son écale. — En les.

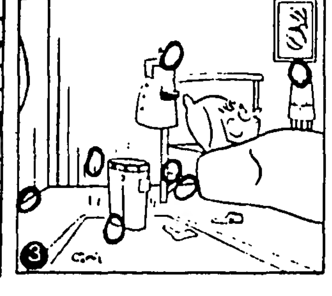
VERTICALEMENT

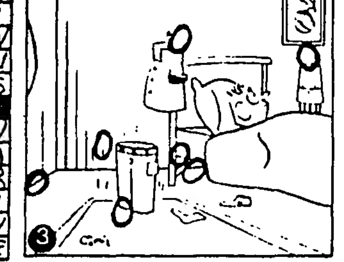
1 — Limitera.
2 — Dialecte. — Récent. — Nég.
3 — Type représentatif des Etats-Unis. — Domaines ruraux.
4 — Choisis. — Imagination sans fondement. — Poss.
5 — Poss. — Fond de certaines choses.
6 — Deviendrons. — Vêtement de certains religieux.
7 — Couvre l'oreiller. — Premier état des insectes.
8 — Branche de rotang. — Raillerie.
9 — Présentement. — Morceau de métal plat et mince. — Venu au monde.
10 — A bout de force. — Cotir, moins une lettre. — Mouvement de l'homme.
11 — Article espagnol. — Art de nager.
12 — Remettre en place. — Equerre.

solutions



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	A	S	E	■	V	■	P	A	R	I	S
2	E	L	A	■	B	E	E	■	M	A	R	I
3	R	E	■	R	A	T	O	N	■	T	I	N
4	F	■	M	A	T	I	N	■	G	■	S	U
5	■	P	A	T	I	R	■	P	A	S	■	S
6	C	A	L	E	R	■	T	U	T	U	S	■
7	■	T	I	R	■	M	I	R	E	R	■	N
8	P	■	N	■	T	I	R	E	R	■	L	A
9	E	M	■	P	A	N	E	E	■	P	U	R
10	R	O	T	■	N	E	T	■	C	A	T	I
11	T	R	E	S	■	T	■	C	A	T	I	N
12	E	T	R	E	S	■	C	A	R	E	N	E





VOTRE HOROSCOPE

BÉLIER du 21 mars au 20 avril

Les astres vous prédisposeront à une communion, à une compréhension plus grande avec un être qui vous aime nécessairement, votre vie sentimentale en bénéficiera. Vous n'avez pas de déception à craindre sur le plan du coeur.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai

Faites preuve d'énergie devant quelques difficultés qui ne dureront pas. Votre ciel astral retrouvera peu à peu son équilibre. Vous allez voir disparaître comme par enchantement les sujets d'accrochage.

GÉMEAUX du 21 mai au 21 juin

Un de vos amis recevra une nouvelle un peu inquiétante; vous saurez ne rien dramatiser et l'amener avec un peu de raisonnement à résoudre son problème de façon constructive.

CANCER du 22 juin au 22 juillet



Votre vie sentimentale sera protégée. Vous n'aurez qu'à vous montrer dynamique, entreprenant, tendre et prévenant et vous vivrez un amour heureux et ardent, dans une communion de pensées et de coeur.

LION du 23 juillet au 23 août

Le climat sentimental sera moins rose qu'à l'ordinaire. Ne vous exposez pas aux reproches, évitez les dépenses inutiles ou extravagantes. Vous aurez des opportunités de contacts sociaux et amicaux très intéressants et enrichissants.

VIERGE du 24 août au 22 sept.



Ne vous enfermez pas dans le silence, ouvrez votre coeur, cherchez à vous épanouir davantage. Votre ciel astral retrouvera en partie sa sérénité. Vous saurez voir d'un oeil plus détaché les petites difficultés quotidiennes.

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.

Vos relations sentimentales ne seront pas mauvaises et rien ne les menace; elles seront simplement à l'arrière-plan et ne joueront qu'un rôle bien secondaire pour vous en ce moment.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.



Les astres vous rendront irritable et vous serez porté à dramatiser les moindres contrariétés. Il faudrait bien vous méfier des coups de tête. Une personne qui vous aime bien tendrement fera des efforts.

SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.

Laissez l'indépendance de côté, on a souvent besoin d'un plus petit que soi. Vous pourriez apporter une meilleure collaboration à la personne chère et ainsi la réalisation de quelque chose de fructueux pourrait se faire.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.

Soyez spontané et chaleureux, ne faites pas de drames inutiles, laissez-vous porter par les événements et oubliez vos soucis. A ce prix, vous vivrez un amour propice à votre épanouissement.

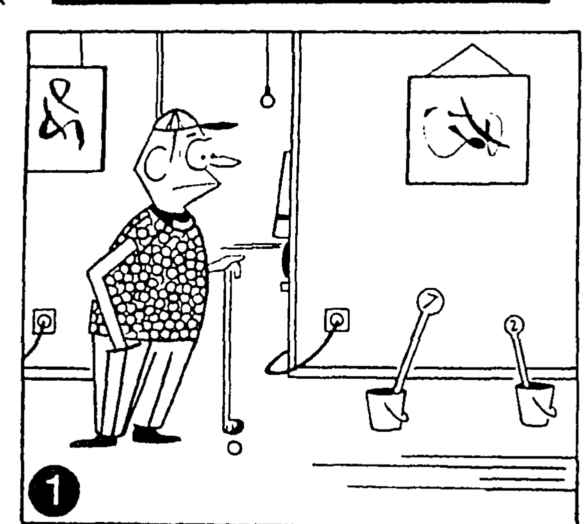
VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.

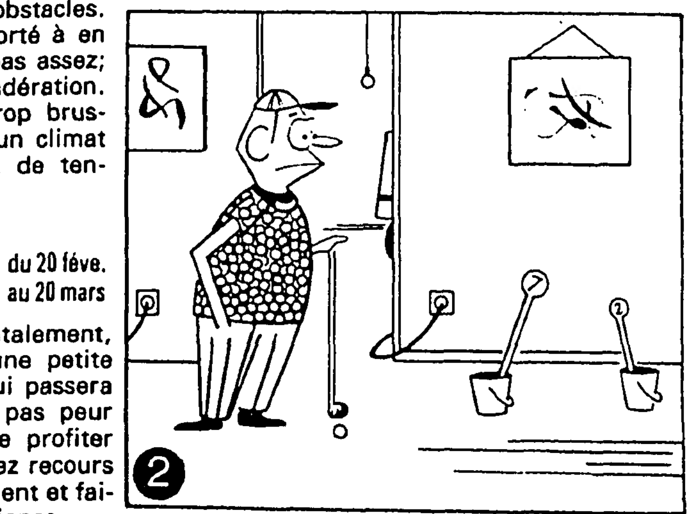
Ne vous laissez pas déprimer par des retards ou par des obstacles. Vous serez porté à en dire trop ou pas assez; usez de pondération. Vous serez trop brusque pour qu'un climat d'affection et de tendresse règne.

POISSONS du 20 févr. au 20 mars

Sentimentalement, vous aurez une petite désillusion qui passera vite. N'ayez pas peur d'aimer et de profiter de la vie. Ayez recours à votre jugement et faites-vous confiance.

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs. SOP—637



Les dossiers de l'ACFA

ASSEMBLÉES ANNUELLES DES RÉGIONALES DE L'ACFA

25 janvier	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix
26 janvier	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale d'Edmonton
31 janvier	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de St-Paul
1 février	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Morinville/Legal
15 février	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Lethbridge
22 février	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Plamondon
28 février	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Bonnyville
1 mars	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Calgary
1 mars	Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Fort McMurray

AUTRES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE LA FRANCOPHONIE ALBERTAINE EN 1986

11 - 12 janvier	Bureau des présidents (Programmations et demandes de subvention des régionales)
17 janvier	Réunion des parents qui ont un(des) enfant(s) à Gravelbourg
18 janvier	Rencontre des représentants de comités ou de sociétés de parents francophones
7 février	Journée d'étude du CAC et réunion annuelle.
8 - 9 février	Bureau des présidents (Programmations et demandes de subvention des régionales)
28 février au 2 mars	Congrès de Francophonie Jeunesse de l'Alberta
18 - 20 avril	Folklories franco-albertaines
8 - 11 mai	Alberta Showcase
10 - 11 mai	Conseil général de l'ACFA
24 - 26 octobre	Congrès de la francophonie albertaine et Assemblée annuelle de l'ACFA

BÉNÉVOLES DEMANDÉS

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) est à la recherche de bénévoles intéressés à aider les gens à remplir leur formule d'impôt en français.

Le but de ce programme est de venir en aide aux personnes qui ne sont pas en mesure de remplir elles-mêmes leur déclaration d'impôt pour des raisons d'âge, de santé, de langue, ou autres.

Des séances spéciales de formation seront dispensées dans les régions d'ici la mi-mars par une personne compétente de Revenu Canada.

Les bénévoles qui s'inscriront à ces séances de formation ne deviendront pas des experts en fiscalité, mais seront en mesure de régler les problèmes les plus courants.

Les personnes intéressées à s'inscrire à ce programme d'aide sont priées de communiquer dès maintenant avec le bureau de l'ACFA le plus près de chez elles.

Bonnyville	Calgary	Edmonton	Legal	Fort McMurray	Lethbridge	St-Paul	Plamondon	Falher
826-5275	228-4095	469-4401	961-3665	791-7700	328-8506	645-4800	798-3896	837-2026